



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la
commune de MAZÈRES-SUR-SALAT**

Séance du 25 avril 2008

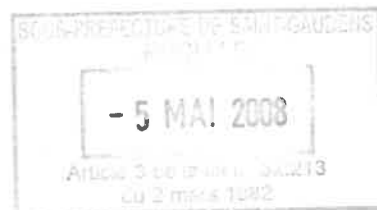
**MAIRIE de (31260)
Mazères-sur-Salat**

L'an deux mille huit et le vingt cinq avril à 21 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Pierre CASTERAS.

Présents : CASTERAS Pierre, ALCAIDE Manuel, BLANC Béatrice, HERNANDO Claude, Marcel ARTIGAS, BODIN Danielle, DENISE Sigrid, DOUGNAC Jean Claude, DUCLOS Christine, FARINE Colette, GRISPAN Jérôme, PINTAT Patrick.

Absents excusés : CANAL Jean, CIGAGNA Albert, GARDELLE Céline

Secrétaire de Séance : GRISPAN Jérôme.



Objet : permis de démolir

Monsieur le Maire rappelle que les démolitions de constructions existantes doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir lorsque la construction relève d'une protection particulière définie par décret en Conseil d'Etat, où dans une commune où le conseil municipal le décide. (article L421-3 du code de l'urbanisme)

Monsieur propose d'instaurer un permis de démolir sur la commune de Mazères, afin de réglementer toute démolition.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à l'institution d'une déclaration de toute démolition de construction, par le dépôt à la Mairie d'un permis de démolir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre CASTERAS



Certifié exécutoire par le Maire

Compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 05.05.2008

Et de la publication le : 06.05.2008

Le Maire,
Pierre CASTERAS

